Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Le comité de concertation des étangs réservoirs de Moselle Sud

Scénario de gouvernance consolidé

lisode
lien social & décision

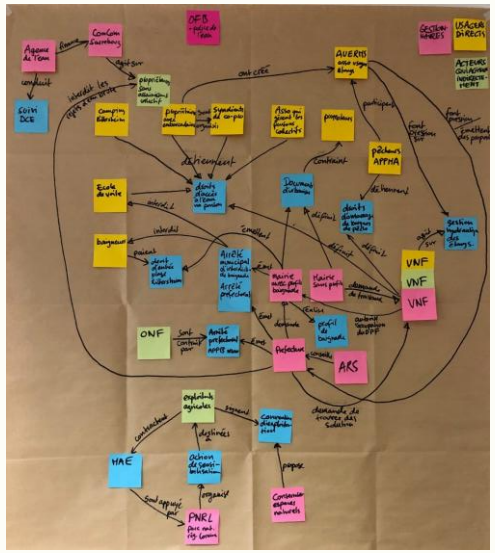
27.05.2026

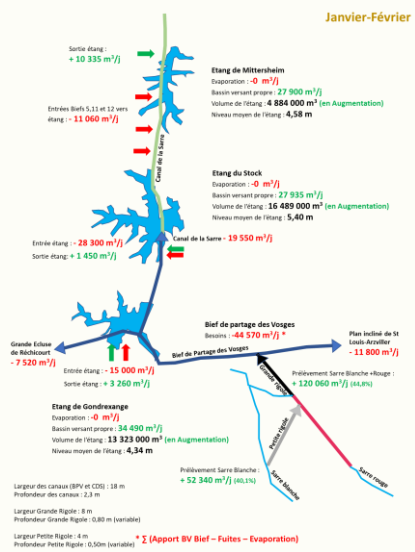
Rappel des résultats issus du projet NoCyano

Un processus de travail participatif qui a impliqué une cinquantaine d'acteurs locaux

- Etape 1 : Co-construction du diagnostic systémique
- Etape 2 : Modélisation du système et réalisation de la maquette du jeu de rôles
- Etape 3 : Test et finalisation du jeu de rôles
- Etape 4 : Concertation pour la recherche de solutions





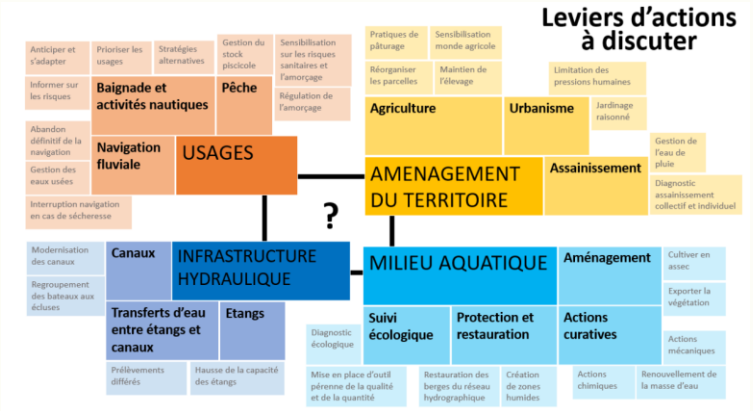




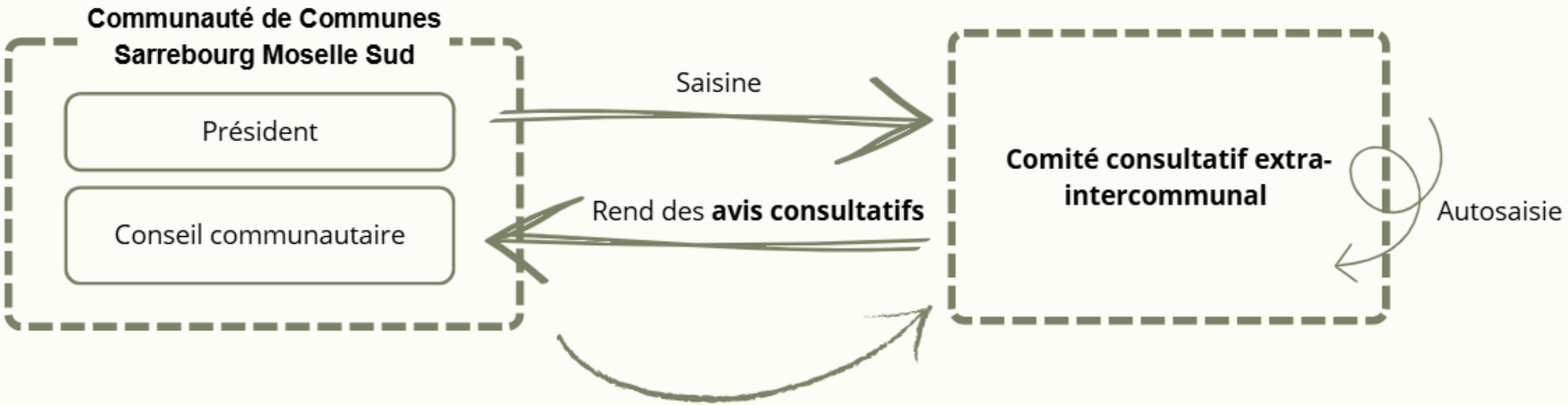
Rappel des résultats issus du projet NoCyano

Le travail de concertation réalisés dans le cadre du projet NoCyano a abouti a la proposition de renforcer la gouvernance des étangs

- Identification collective des leviers d'action existants pour réduire le risque de bloom de cyanobactéries et réduire la vulnérabilité des acteurs locaux face à ces bloom
- Ces leviers nécessitent la coopération de plusieurs acteurs locaux, chacun ayant des responsabilités spécifiques
- Plusieurs modes de coopération ont été étudiés et comparés entre eux par une analyse multicritère : syndicat mixte, GIP, association, entente intercommunale, groupe de travail…
- L'analyse multicritères a permis de retenir un scénario, approfondi avec certains acteurs du territoire au cours d'entretiens pendant l'année 2025.
- Le scénario est composé :
 - d'un **comité de concertation multi-acteurs**
 - d'un **observatoire scientifique**
- Cette présentation ne traite que du comité de concertation.



Forme juridique : le comité consultatif extra-intercommunal



- La création de ce comité n'affecte en aucun cas les pouvoirs de décision de ses membres, qui demeurent pleinement compétents dans leurs champs d'actions respectifs. Néanmoins, leur participation au comité traduit un engagement de coopération et de recherche de cohérence des politiques publiques et des actions menées sur le territoire. Les membres **s'engagent moralement à examiner les propositions du comité avec attention et à promouvoir, dans la mesure de leurs compétences et contraintes respectives, leur mise en œuvre ou leur prise en compte**.

Finalité d'action

Objectifs de coopération

- Réduire les apports directs et indirects de nutriments dans les étangs (urbanisme, assainissement, usages agricoles et forestiers, amorçage, dépotage…)
- Optimiser la gestion hydraulique (niveaux d'eau des étangs, flux hydrauliques…)
- Améliorer l'état des milieux (qualité de l'eau des étangs, pollutions, espèces invasives...)
- Réduire les tensions et conflits entre usages (organisation spatiale…)

Activités du comité

- Suivre l'évolution de l'état des étangs et animer la concertation entre ses membres
 - *Recueillir leurs attentes et préoccupations*
 - *Analyser les pbs. rencontrés*
 - *Demander la réalisation d'études spécifiques*
 - *Rechercher des solutions possibles*
- Elaborer un document de gestion des étangs contenant :
 - *Objectifs concertés sur une vision LT*
 - *Plan d'action opérationnel, chiffré sur 5 ans, avec un partage de responsabilité clair entre les membres du comité*
- Suivre la mise en œuvre du plan d'action et évaluer ses effets
- Favoriser la diffusion de l'information auprès des professionnels et du grand public

Composition du comité

- Le comité de concertation des étangs est composé d'élus communautaires et de personnes extérieures à la communauté de communes
 - Les **membres permanents** sont désignés par arrêté du président de la CC (selon qualité de représentant, de l'expertise qu'ils apportent ou en raison de leur engagement particulier en faveur des étangs)
 - Les **membres occasionnels** conviés par le secrétariat du comité
- Les membres permanent du comité s'engagent à participer aux réunions de travail du comité (3 à 4 par an au maximum) et à respecter sa charte de fonctionnement.
- Les membres permanents ou occasionnels de ce comité s'engagent à tenir informé leurs organisations respectives des discussions et travaux réalisés par le comité, et si nécessaire, à les consulter afin de porter la voix de chaque organisation au sein du comité.

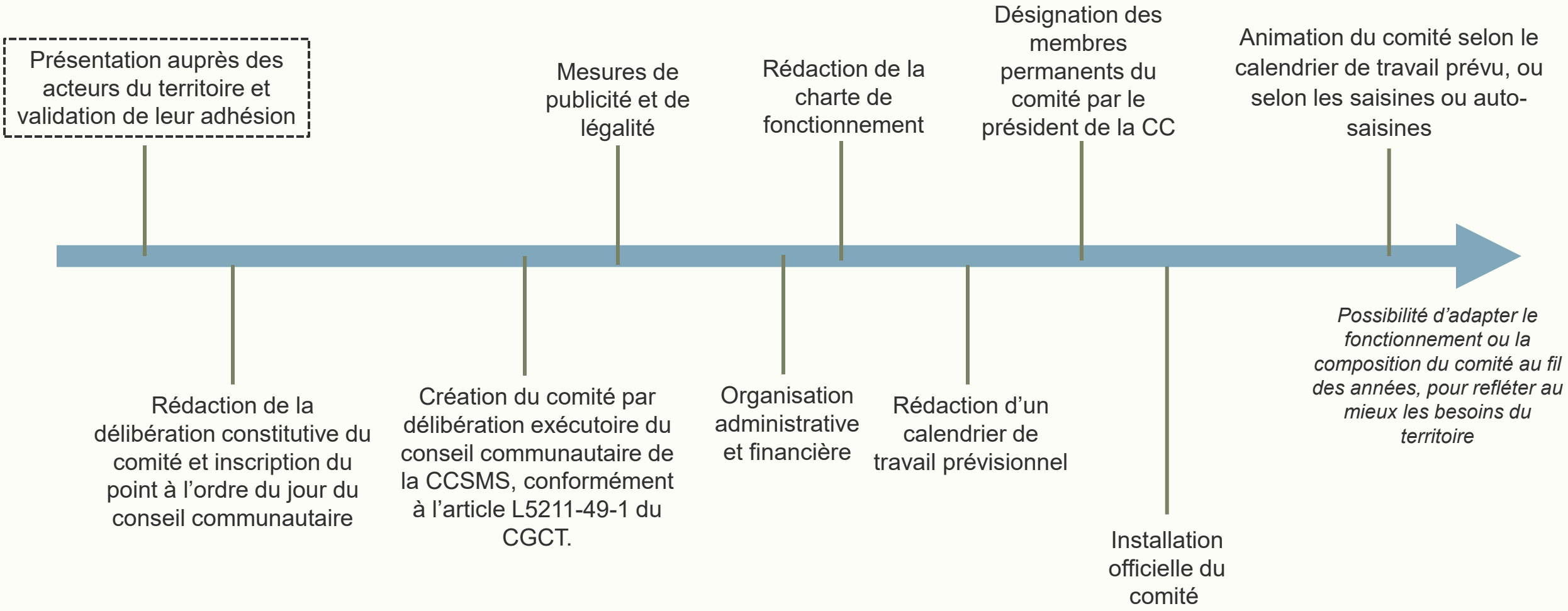
Membres permanents

Collège	Rôle/Représentation	Structure	Nb sièges	Critères de désignation
Elu intercommunal	Président	CCSMS	1	Vice-président délégué à la GEMAPI
Communes du BV des étangs réservoirs	Elus communaux	Sur candidature	5	Membre du conseil municipal
Gestionnaire hydraulique	Gestionnaire hydraulique des étangs réservoirs	VNF	2	Responsabilité stratégique sur l'UT Marne-Rhin et Sarre (STMRS)
Usagers	Riverains, pêcheurs, clubs sportifs, associations locales, etc..	Sur candidature	5	Aucun
Acteurs économiques	Loueurs de bateaux, hébergeurs, parcs d'attractions, restaurateurs, etc…	Sur candidature	3	Membre de direction
Agriculture	BV des étangs + Sarre	Sur candidature	2	A définir
Gestionnaire de milieux naturels remarquables	Gestionnaire de milieux naturels remarquables au droit des étangs réservoirs	PNR de Lorraine	1	A définir
Scientifique	Membre de l'observatoire scientifique	Observatoire scientifique	1	Désigné par les membres de l'observatoire
			20	

Membres occasionnels

- D'autres collectivités (p.ex. la Région Grand Est, le PETR, les communes du BV amont de la Sarre)
- Les services déconcentrés de l'Etat
- Les établissements publics (p.ex. l'ARS, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, L'OFB Grand Est)
- Les gestionnaires de milieux naturels au droit des étangs réservoirs (la Réserve de Biosphère de Moselle-Sud, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine…)
- Les forestiers (p.ex. l'ONF, le CRPF Grand Est, etc.)
- Les associations environnementales, de propriétaires, sportives, touristiques, les Fédérations de pêche, associations locales, etc.
- Les acteurs économiques privés (p.ex. Parc de Sainte-Croix, les campings, les bases de loisirs, les pisciculteurs, etc.).

Mise en œuvre de l'instance



lisode

lien social & décision